

Check liste pour l'adhésion au CEA

Pour réaliser votre adhésion au CEA, il vous sera demandé les éléments suivants:

1. N° Siret,
2. Code NAF,
3. Le service de santé au travail,
4. Le régime de retraite complémentaire et supplémentaire,
5. La caisse de prévoyance,
6. L'agrément de l'association,
7. Les coordonnées bancaires (BIC & IBAN),
8. Les renseignements administratifs de l'association

1. Un Siret connu de l'URSSAF

Pour l'obtenir, 2 possibilités

- Soit en remplissant un formulaire M0 auprès de l'URSSAF ou en vous connectant sur le www.cfe.urssaf.fr
- Soit en envoyant la demande d'adhésion au CEA. Le CNCEA se chargera de demander le numéro Siret à l'INSEE.

2. Le code NAF dont relève votre association

Il est attribué par l'INSEE en même temps que votre Siret. En analysant ce code NAF, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE vous informera sur la Convention Collective applicable à votre association.

3. Le service de santé au travail

La liste des services de santé au travail de Midi Pyrénées est disponible à l'adresse suivante :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Services_Sante_Travail_Midipy.pdf

4. Connaître son régime de retraite complémentaire et supplémentaire le cas échéant.

Dans certains secteurs professionnels, la Convention Collective désigne les caisses Arrco et Agirc. Dans le cas contraire, l'entreprise relève du secteur interprofessionnel, les caisses de retraite sont alors désignées selon des critères géographiques que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante:

http://reglementation.agirc-arrco.eu/guides_html/guide_1/annexe_1_6_343.html#C_343

5. Connaître sa caisse de prévoyance s'il y a lieu.

Elle est rendue obligatoire par certaines Conventions Collectives. Toutefois, un employeur non soumis à l'obligation, peut volontairement adhérer à une caisse de prévoyance.

6. Connaître l'agrément dont l'association bénéficie.

3 types d'agréments sont délivrés par la DDCSPP concernant divers types d'associations.

- Colonies de vacances, centre aéré, camp de vacances
- Association d'Education Populaire
- Association sportive. Toutefois le fait d'adhérer à une fédération sportive agréée par le ministère ne nécessite pas un agrément individuel pour l'association.

7. Être en possession de son BIC et de son IBAN

L'adhésion au CEA implique de fournir une autorisation de prélèvement signée accompagnée des références du compte bancaire au format BIC et IBAN. En cas de besoin, retrouvez la correspondance de votre RIB au format IBAN en suivant ce lien :

http://fr.iban-bic.com/iban_und_bic.0.html?&L=5

8. Renseignements administratifs concernant l'association

- Nom des responsables
- Adresses
- Téléphones
- Etc.....